

Master 2^{ème} année - Promotion 2016-2017

Formation métiers de la montagne - Pôle universitaire de GAP

Annexes - Mémoire de stage de Master 2



L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX DE SKI ALPIN :
UN OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

LE CAS DE COURCHEVEL

Présenté par : Nicolas BIANCHI

Maitre de stage : Alain MÉOT

Tuteur universitaire : Viviane AILLOUD



Master 2

Formation Métiers de la montagne

Pôle universitaire de Gap

Année 2016-2017

**L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX DE SKI ALPIN :
UN OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.
LE CAS DE COURCHEVEL**

ANNEXES DU MÉMOIRE DE STAGE DE MASTER 2

Présenté par Nicolas BIANCHI

Maitre de stage : Alain MÉOT

Tuteur universitaire : Viviane AILLOUD

Page de garde :

Vue aérienne de Courchevel et LaTania (Google Earth, 2016 – réalisation personnelle)



ENTREPRISE :
MDP Consulting
5A chemin de la Dhuy
38240 Meylan



FACULTÉ D'ÉCONOMIE ET DE GESTION :
Pôle universitaire de GAP
2 rue Bayard
05000 GAP

Sommaire

SOMMAIRE	IV
ANNEXE 1	V
TABLEAU D’HOMOLOGATION DE PISTE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DE SKI (FIS)	
ANNEXE 2	IV
CARTE DES ETAPES DE LA COUPE DU MONDE FIS DE SKI ALPIN DURANT LA SAISON 2015/2016.....	
ANNEXE 3	V
TEMPS REEL DE DIFFUSION D’EMISSIONS DE SKI ALPIN A LA TELEVISION DURANT LA SAISON 2015/2016	
ANNEXE 4	VI
PLAN DU RESEAU D’ENNEIGEMENT DE LA PISTE DES JOCKEYS	
ANNEXE 5	VII
PLAN D’ENSEMBLE DE LA PISTE DES JOCKEYS	
ANNEXE 6	VIII
CHARTRE D’ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLES DES ORGANISATEURS D’EVENEMENTS	
ANNEXE 7	XVII
LOCALISATION DE LA PISTE DES JOCKEYS SUR LE PLAN DES PISTES DES TROIS VALLEES	
ANNEXE 8	XVIII
PLAN ENVIRONNEMENTAL DE LA PISTE DES JOCKEYS	XVIII
ANNEXE 9	XIX
QUESTIONNAIRE SUR LA COUPE DU MONDE ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE FIS DE SKI ALPIN POUR L’ENQUETE AUPRES DU PUBLIC ALEATOIRE ET ANONYME.....	
ANNEXE 10	XXVI
ÉCHEANCES DE LA CANDIDATURE DE COURCHEVEL-MERIBEL POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE 2023	

Annexe 1

Tableau d'homologation de piste de la fédération internationale de ski (FIS)



Tableau des dénivelées

10.5 TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES

Epreuves Internationales FIS - Saison 2016-2017

Check-list pour dénivellation (VD), nombre de portes (NG) et nombre de changements effectifs de direction (DC)

EPREUVES			OWG/WSC	WC	COC	FIS	CHI	ENL
DH (Art. 700)	L	VD	450 - 800					1 manche: 400-500m 2 manches: 300-400m
		Band(*)	0,75 x 0,50 // Couleur pour les banderoles (art. 701.3.2)					
	M	VD	350 - 450 (Compétitions en 2 manches)					
		N	selon nécessité					
		VD	800 (750 ¹) - 1100	500 - 1100	450 - 1100		1 manche: 400-500m 2 manches: 300-400m	
SL (Art. 800)	L	VD	140 - 220	120 - 200	100 - 160		80 - 120 3 manches: 50 min	
	M	DC	Nombre de changements effectifs de direction					
				30%-35% (+/- 3)		32%-38%(+/-3)	30%-35% (+/- 3)	
	M	VD	180 - 220	140 - 220	100 - 160		80 - 140 3 manches: 50 min	
GS (Art. 900)	L	VD	300 - 400	250 - 400	200 - 350(2)		200 - 250	
	M	DC	Nombre de changements effectifs de direction					
				11% - 15%		13 % - 18%	11% - 15%	
		M	VD	300 - 450	250 - 450(2)		200 - 250	
SG (Art. 1000)	L	VD	400 - 600	350 - 600			350 - 500	
	M	DC	Nombre de changements effectifs de direction					
				6% min	7% min	8% - 12%	7% min	
		M	VD	400 - 650	350 - 650	250 - 450		350 - 500
P (Art. 1220) Parallele	L	VD	80 - 100			U14: 60-U16: 80		
	M	NG	20 - 30			U14: 12 - 15 U16: 15 - 22		
		Band(*)	0,75 x 0,50	tracé rouge / tracé bleu				

(*) Band = Banderoles

- 1) Dans des cas exceptionnels (art. 701.1.1)
- 2) art. 901.1.4

COC : Coupe Continental

CHI : Enfants

DC : Nombre de changement
de direction

DH : Descente

ENL : Courses d'entrée en

league FIS

FIS : Courses FIS

GS : Slalom géant

L : Femmes

M : Hommes

NG : Nombre de porte

OWG : Jeux Olympique d'hiver

P : Parralle

SG : Super-G

SL : Slalom

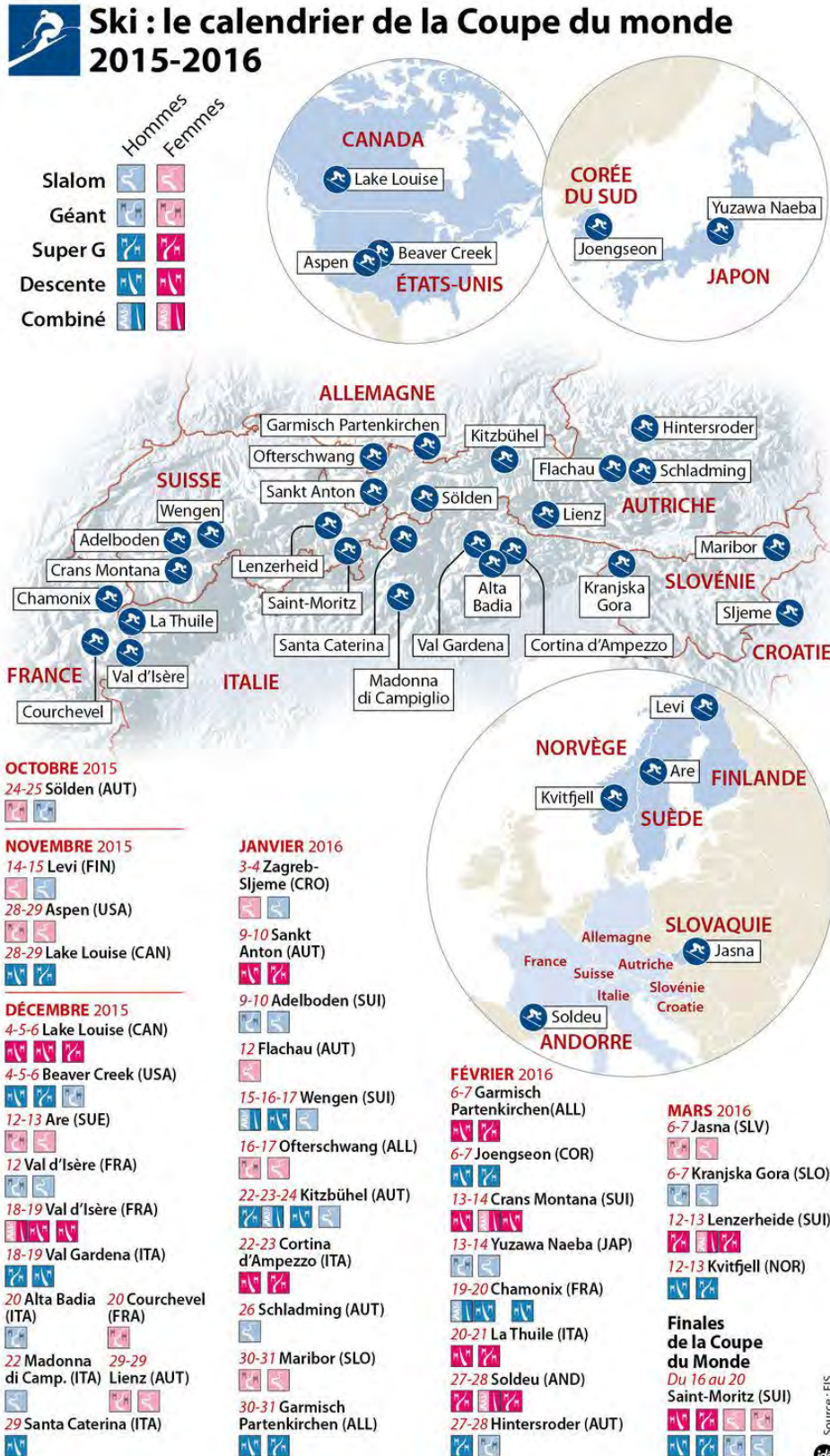
VD : Dénivelé

WC : Coupe du monde

WSC : Championnats du
monde

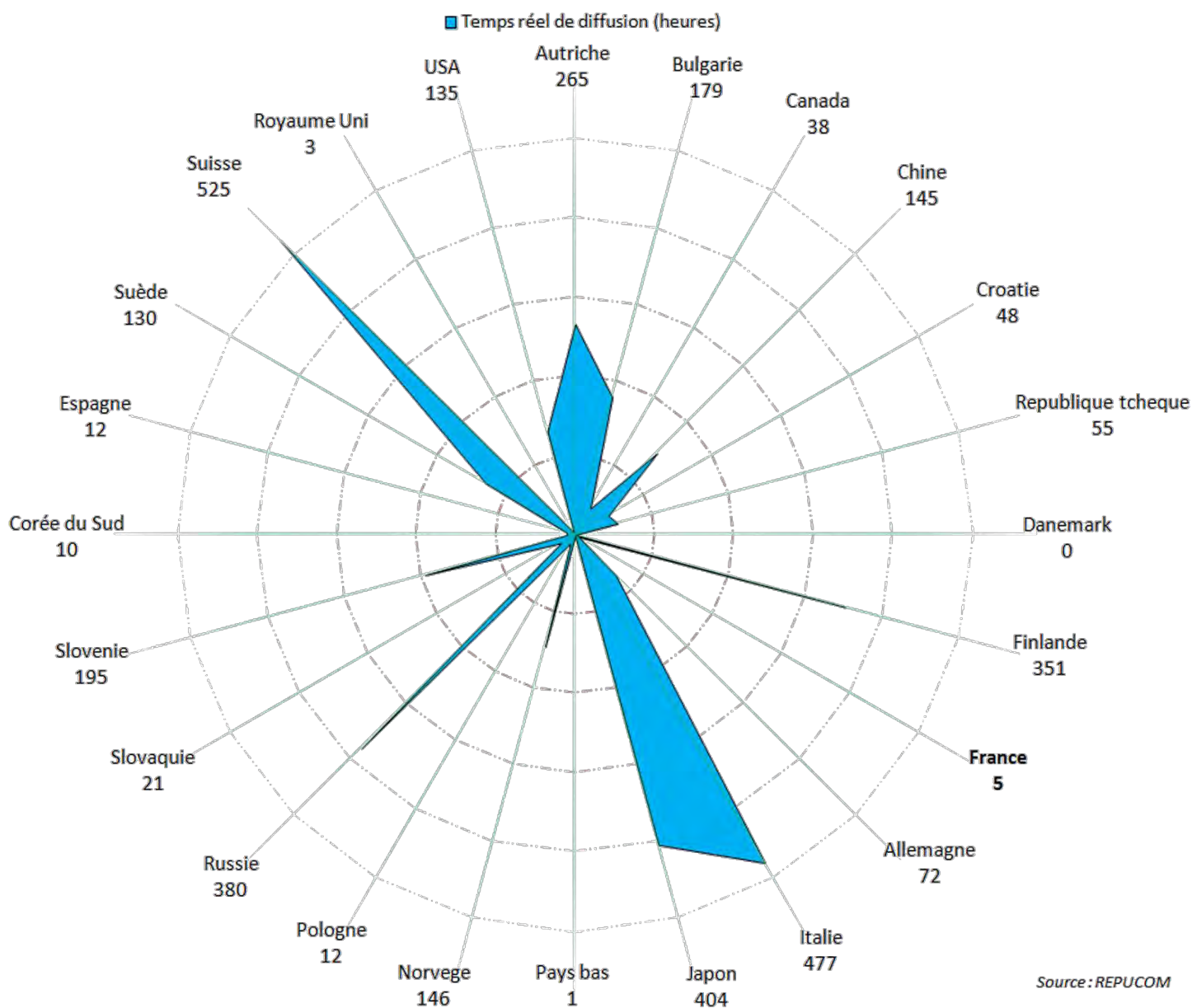
Annexe 2

Carte des étapes de la coupe du monde FIS de ski alpin durant la saison 2015/2016



Annexe 3

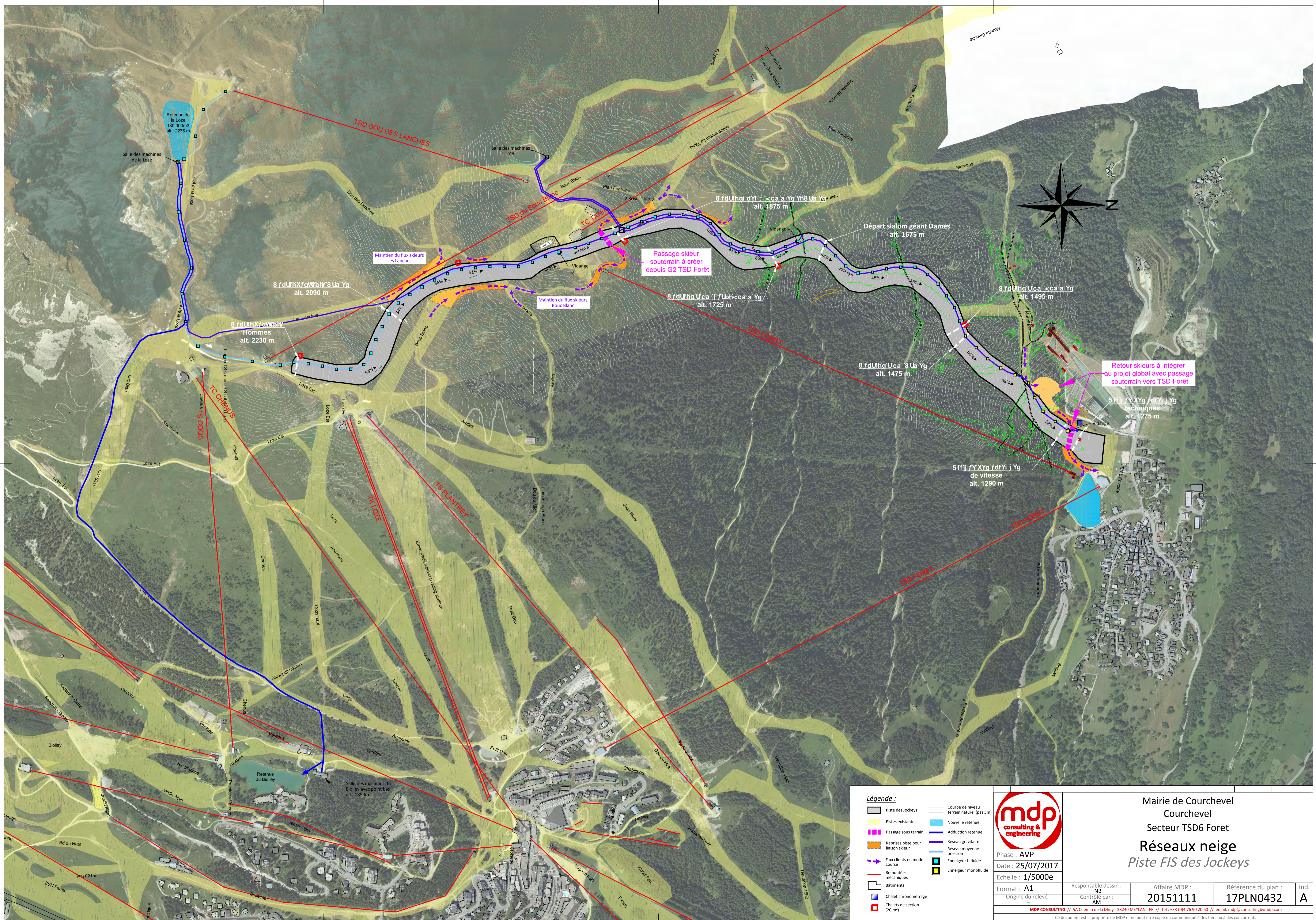
Temps réel de diffusion d'émissions de ski alpin à la télévision durant la saison 2015/2016



Annexe 4

Plan du réseau d'enneigement de la piste des Jockeys

Référence : 17PLN0432-A_Piste FIS Jockeys_Reseau neige



Maintien du flux skieurs Les Lanches

Passage skieur souterrain à créer depuis G2 TSD Forêt

Maintien du flux skieurs Bouc Blanc

Retour skieurs à intégrer au projet global avec passage souterrain vers TSD Forêt

Légende :

	Piste des Jockeys		Courbe de niveau terrain naturel (pas 5m)
	Pistes existantes		Nouvelle retenue
	Passage sous terrain		Adduction retenue
	Reprises piste pour liaison skieur		Réseau gravitaire
	Flux clients en mode course		Réseau moyenne pression
	Remontées mécaniques		Enneigreur bifluide
	Bâtiments		Enneigreur monofluide
	Chalet chronométrage		
	Chalets de section (20 m ²)		

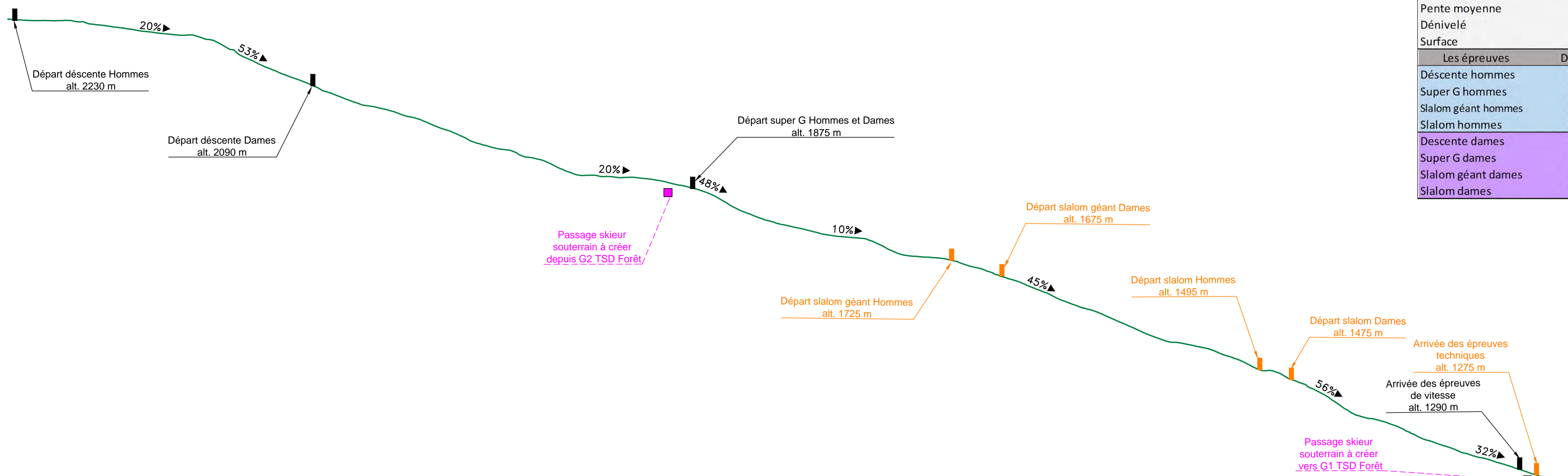
		Mairie de Courchevel		Ind.
		Courchevel		
Phase : AVP		Secteur TSD6 Forêt		Référence du plan : 17PLN0432
Date : 25/07/2017		Réseaux neige		
Echelle : 1/5000e		Piste FIS des Jockeys		A
Format : A1	Responsable dessin : NB	Affaire MDP : 20151111	Référence du plan : 17PLN0432	
Origine du relevé : AM	Contenu par : AM			
<small>MDP CONSULTING // SA Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN - FR // Tel : +33 (0)4 76 90 20 60 // email: mdp@consultingbymdp.com</small> <small>Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents</small>				

Annexe 5

Plan d'ensemble de la piste des Jockeys

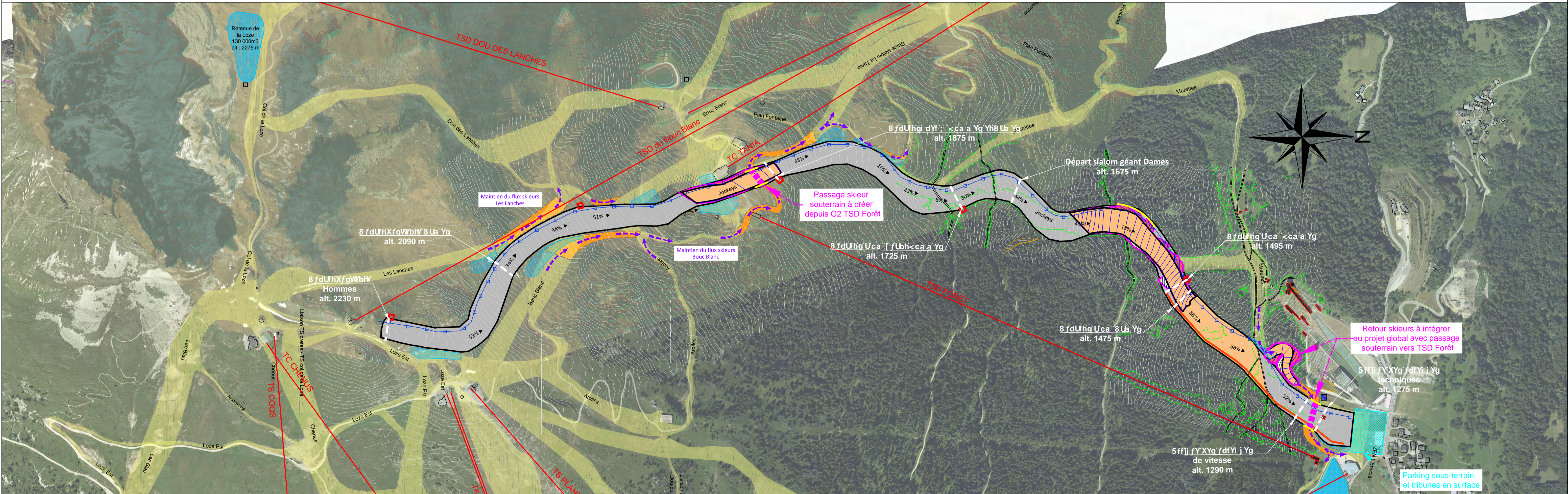
Référence : 15PLN0589-H_Piste FIS Jockeys_plan d'ensemble

La piste FIS des Jockeys			
Longueur totale		3200 m	
Pente moyenne		30%	
Dénivelé		940 m	
Surface		233 100 m ²	
Les épreuves	Dénivelé	Longueur	pente moyenne
Déscente hommes	940 m	3020 m	30%
Super G hommes	585 m	1800 m	33%
Slalom géant hommes	450 m	1170 m	38%
Slalom hommes	220 m	550 m	40%
Descente dames	800 m	2570 m	31%
Super G dames	585 m	1800 m	33%
Slalom géant dames	400 m	1095 m	37%
Slalom dames	200 m	500 m	40%



Plan Comp : 1250.00

Terrain	N
2229.01	2229.01
2227.51	2227.51
2226.01	2226.01
2224.51	2224.51
2223.01	2223.01
2221.51	2221.51
2220.01	2220.01
2218.51	2218.51
2217.01	2217.01
2215.51	2215.51
2214.01	2214.01
2212.51	2212.51
2211.01	2211.01
2209.51	2209.51
2208.01	2208.01
2206.51	2206.51
2205.01	2205.01
2203.51	2203.51
2202.01	2202.01
2200.51	2200.51
2199.01	2199.01
2197.51	2197.51
2196.01	2196.01
2194.51	2194.51
2193.01	2193.01
2191.51	2191.51
2190.01	2190.01
2188.51	2188.51
2187.01	2187.01
2185.51	2185.51
2184.01	2184.01
2182.51	2182.51
2181.01	2181.01
2179.51	2179.51
2178.01	2178.01
2176.51	2176.51
2175.01	2175.01
2173.51	2173.51
2172.01	2172.01
2170.51	2170.51
2169.01	2169.01
2167.51	2167.51
2166.01	2166.01
2164.51	2164.51
2163.01	2163.01
2161.51	2161.51
2160.01	2160.01
2158.51	2158.51
2157.01	2157.01
2155.51	2155.51
2154.01	2154.01
2152.51	2152.51
2151.01	2151.01
2149.51	2149.51
2148.01	2148.01
2146.51	2146.51
2145.01	2145.01
2143.51	2143.51
2142.01	2142.01
2140.51	2140.51
2139.01	2139.01
2137.51	2137.51
2136.01	2136.01
2134.51	2134.51
2133.01	2133.01
2131.51	2131.51
2130.01	2130.01
2128.51	2128.51
2127.01	2127.01
2125.51	2125.51
2124.01	2124.01
2122.51	2122.51
2121.01	2121.01
2119.51	2119.51
2118.01	2118.01
2116.51	2116.51
2115.01	2115.01
2113.51	2113.51
2112.01	2112.01
2110.51	2110.51
2109.01	2109.01
2107.51	2107.51
2106.01	2106.01
2104.51	2104.51
2103.01	2103.01
2101.51	2101.51
2100.01	2100.01
2098.51	2098.51
2097.01	2097.01
2095.51	2095.51
2094.01	2094.01
2092.51	2092.51
2091.01	2091.01
2089.51	2089.51
2088.01	2088.01
2086.51	2086.51
2085.01	2085.01
2083.51	2083.51
2082.01	2082.01
2080.51	2080.51
2079.01	2079.01
2077.51	2077.51
2076.01	2076.01
2074.51	2074.51
2073.01	2073.01
2071.51	2071.51
2070.01	2070.01
2068.51	2068.51
2067.01	2067.01
2065.51	2065.51
2064.01	2064.01
2062.51	2062.51
2061.01	2061.01
2059.51	2059.51
2058.01	2058.01
2056.51	2056.51
2055.01	2055.01
2053.51	2053.51
2052.01	2052.01
2050.51	2050.51
2049.01	2049.01
2047.51	2047.51
2046.01	2046.01
2044.51	2044.51
2043.01	2043.01
2041.51	2041.51
2040.01	2040.01
2038.51	2038.51
2037.01	2037.01
2035.51	2035.51
2034.01	2034.01
2032.51	2032.51
2031.01	2031.01
2029.51	2029.51
2028.01	2028.01
2026.51	2026.51
2025.01	2025.01
2023.51	2023.51
2022.01	2022.01
2020.51	2020.51
2019.01	2019.01
2017.51	2017.51
2016.01	2016.01
2014.51	2014.51
2013.01	2013.01
2011.51	2011.51
2010.01	2010.01
2008.51	2008.51
2007.01	2007.01
2005.51	2005.51
2004.01	2004.01
2002.51	2002.51
2001.01	2001.01
2000.01	2000.01



Largeur de piste comprise entre 70 m et 100 m

H	Reprise pistes, modification retour skieur secteur bas	12/05/17	JV
G	Lycopodes, zones humides, prairies humides, cabanes chrono	23/02/17	JV
F	Filets, busage supprimé, réseaux secs	02/02/17	JV
E	reprise busages, coupes géotech	12/10/16	JV
D	Alt. des départs descentes et super G, tracé dévié	01/06/16	JV
C	élargissement piste, flux skieurs, caractéristiques	29/09/15	JV
B	-15 m départ desc. H, reprise du profil en conséquence, modif. zone de départ	23/09/15	JV

Légende :

- Piste des Jockeys
- Pistes existantes
- Passage sous terrain
- Reprises piste pour liaison skieur
- Emprise des terrassements
- Flux clients en mode course
- Ramontées mécaniques
- Bâtiments
- Chalet chronométrage
- Courbe de niveau terrain naturel (pas 5m)
- Courbe de niveau projet (pas 5m)
- Filets A
- Chalets de section (20 m²)
- Réseau chrono et sono
- Réseau éclairage
- Zone terrassée
- Déblai
- Remblai

Mairie de Courchevel
Courchevel
Secteur TSD Forêt

Plan d'ensemble Piste FIS Jockeys

Phase : AVP
Date : 15/05/2017
Echelle : 1/5000e

Format : A1
Origine du relevé : Sintergr/Kalibblue

Responsable dessin : JV
Contrôle par : AV

N° AFFAIRE GENESYS: 20151111
N° DU PLAN : 15PLN0589
IND. H

MDP CONSULTING SA Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN - Tél : 04 76 90 20 60 - e mail: mdp@consultingmdp.com
Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents

Annexe 6

Charte d'engagement éco-responsables des organisateurs d'événements



Les engagements éco-responsables des organisateurs d'événements

ENGAGEMENTS COMMUNS À HORIZON 2020

Au-delà du spectacle que constitue la rencontre sportive en tant que telle, les grands événements sportifs internationaux jouent un rôle particulier au sein de notre pays. Ils représentent une vitrine pour la France et participent ainsi à son rayonnement à l'international. Par la mobilisation du public et l'engouement qu'ils suscitent, ils invitent à la mixité sociale et renforcent la solidarité nationale. Considérés comme un modèle d'organisation, ils peuvent façonner durablement les comportements et les habitudes des spectateurs et des partenaires, contribuant ainsi à faire évoluer la norme sociale. Leurs retombées positives et leur héritage peuvent être considérables et durables.

Toutefois, les grands événements sportifs internationaux peuvent, comme toute activité humaine, avoir des effets négatifs sur l'environnement. Il apparaît nécessaire de réduire à minima cet impact négatif voire même de l'inverser. Conscients à la fois de cette responsabilité et du rôle d'exemplarité de leurs événements internationaux, les organisateurs signataires de ces « engagements communs » choisissent de s'inscrire concrètement dans cette dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité impulsée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce document est le fruit d'une collaboration fructueuse entre ce ministère et les organisateurs de grands événements sportifs internationaux.

Nous, organisateurs éco-responsables de grands événements sportifs internationaux, nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin d'atteindre les 15 objectifs suivants pour lesquels l'organisation est en responsabilité, sur l'ensemble des phases de montage, de déroulement et de démontage de l'événement (hors construction d'infrastructures). Pour cela, et afin d'assurer un travail efficace et efficient, nous nous engageons à mesurer et assurer un suivi de ces objectifs à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs pourront être définis collectivement avec l'ensemble des signataires : les organisateurs, le WWF et le ministère chargé des Sports. À la date anniversaire de la signature, nous nous engageons à réaliser un bilan annuel des actions ou programmes mis en place. Ces bilans devront permettre, collégialement, de réviser, le cas échéant, les objectifs chiffrés de ces engagements et les indicateurs retenus.

- 50 % minimum d'alimentation responsable.
- 80 % minimum des déplacements effectués en mobilité active, transports collectifs ou covoiturage.
- 80 % des achats intégrant des critères de sélection RSE.
- 25 % de déchets en moins et 60 % de déchets réutilisés, recyclés ou valorisés.
- 100 % des sites naturels respectés.
- 100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée.
- 1 innovation « éco-responsable » (au moins) expérimentée lors de l'événement.
- 1 ou plusieurs sportifs ambassadeurs de l'éco-responsabilité de l'événement ou de la discipline.

- 100 % des sites dédiés au public accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 100 % des spectacles sportifs intégrant une action favorisant l'accessibilité à tous.
- 100 % des bénévoles valorisés.
- 1 engagement (au moins) dans une cause solidaire.
- 1 action (au moins) favorisant la parité Homme/Femme dans les postes à responsabilités.
- 1 référent « développement durable » identifié dans l'organisation.
- 1 action ou 1 programme (au moins) de sensibilisation au développement durable.

TEXTE INTÉGRAL

VU l'accord de Paris 2015 signé le 12 décembre 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) ;

VU les orientations prises par la France au sein de sa Stratégie Nationale de Transition Écologique pour un Développement Durable du Sport 2015-2020 (SNTEDDS) adoptée le 20 janvier 2016 ;

VU les engagements énoncés au sein de la déclaration de Berlin adoptée dans le cadre de la conférence MINEPS de l'UNESCO des 28 et 30 mai 2013 sur la soutenabilité des grands événements sportifs ;

VU le rapport du centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (LEED) de l'OCDE, intitulé « développement local, les bénéfices de l'organisation d'événements à portée mondiale », adopté en octobre 2010 ;

VU le « Cahier de préconisations environnementales pour un grand événement sportif international, une démarche développement durable » élaboré par les services de l'État, sous pilotage de la DIGES et paru en janvier 2016 ;

VU l'Agenda Olympique 2020 adopté par le Comité Olympique International lors de sa 127^e session le 12 décembre 2014, rassemblant 40 recommandations parmi lesquelles l'objectif de développement durable apparaît comme inhérent à l'organisation des Jeux Olympiques ;

NOTANT la mobilisation croissante des parties prenantes du sport, fédérations et organisations sportives internationales, experts, collectivités publiques sur le sujet ;

RECONNAISSANT que le sport et les événements sportifs contribuent significativement au développement de l'éducation, de la cohésion sociale, de la santé, du bien-être de la population, et contribuent globalement au développement durable ;

CONSIDÉRANT que le sport est un secteur économique d'importance, qu'il est un secteur particulièrement résilient en temps de crise ;

SOULIGNANT le fait que les enjeux environnementaux sont des enjeux essentiels pour tous les acteurs de notre société, y compris ceux du sport ;

ÉTANT ENTENDU que l'organisation de grands événements sportifs internationaux joue un rôle déterminant dans le développement de la place et de la pratique du sport dans nos sociétés ;

NOTANT que l'organisation des grands événements sportifs internationaux peut considérablement renforcer la cohésion de nos sociétés, le dynamisme des acteurs économiques et la sensibilisation aux enjeux environnementaux ;

CONVAINCUS que par la mise en œuvre de certains principes par toutes les parties prenantes, un grand événement sportif peut générer des avancées considérables dans les domaines économique et social et avoir un impact faible ou nul sur l'environnement ;

SOULIGNANT que la prise en compte de ces principes est la condition de l'acceptation sociale et durable des grands événements sportifs par les populations.

Ces engagements s'inscrivent dans une approche d'amélioration continue à échéance maximum de 3 ans. Ainsi un événement, qu'il soit récurrent ou ponctuel, organisé au cours de l'une des 3 années suivantes – 2017, 2018, 2019 – vise au respect des objectifs chiffrés correspondant à l'année de son organisation, en référence au tableau ci-dessous.

ENGAGEMENTS	Année		
	2017	2018	2019
Engagement 1 : Restauration	15 %	30 %	50 %
Engagement 2 : Transports	25 %	50 %	80 %
Engagement 3 : Achats	25 %	50 %	80 %
Engagement 4 : Déchets	10 % et 20 %	20 % et 40 %	25 % et 60 %
Engagement 5 : Sites naturels	100 %	100 %	100 %
Engagement 6 : Ressources naturelles	30 %	60 %	100 %
Engagement 7 : Innovation(s)	1	1	1
Engagement 8 : Ambassadeur(s)	1	1	1
Engagement 9 : Handicap (accès des sites)	100 %	100 %	100 %
Engagement 10: Action(s) d'accès à tous	100 %	100 %	100 %
Engagement 11 : Bénévoles	100 %	100 %	100 %
Engagement 12 : Cause solidaire	1	1	1
Engagement 13 : Parité H/F	1	1	1
Engagement 14 : Référent DD	1	1	1
Engagement 15 : Sensibilisation(s) DD	1	1	1

ENGAGEMENT 1

50 % minimum d'alimentation responsable

50 % de l'alimentation dans la restauration des participants, spectateurs et collaborateurs doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- 50 % de l'alimentation doivent respecter les recommandations du WWF, à savoir : proposer une offre de restauration 100 % certifiée, de saison, dont l'approvisionnement est de préférence local, régional, puis élargi aux territoires proches. Ces recommandations sont détaillées par type de produits dans la grille de recommandations du WWF annexée à ce document ;
- proposer une offre d'alimentation saine (ni trop grasse, ni trop salée, ni trop sucrée) et diversifiée (permettant pour tous la composition d'un repas équilibré) ;
- mettre en place un système permettant d'éviter toute forme de gaspillage ;
- végétaliser l'offre alimentaire comprenant à minima un menu végétarien (hors menu unique) et une réduction de la part de viande en favorisant les protéines végétales (par rapport à l'édition antérieure à la signature, par rapport à un événement similaire ou un projet initial avant la mise en place de la politique de réduction de la part de viande) ;
- proposer au grand public une sensibilisation à une alimentation responsable (lutte contre le gaspillage, alimentation saine et diversifiée, diminution de la consommation de viande, etc.).

Ces 50 % doivent être calculés en volume ou en poids de produit proposé dans la restauration. Sont concernées : toutes les restaurations présentes sur les sites de l'événement ou gérées par l'organisateur. Ne sont pas systématiquement concernées, les restaurations hors stades ou en périphérie de l'événement lorsqu'elles ne sont pas gérées par l'organisateur. Dans tous les cas, toutes les parties prenantes « non concernées » et qui ne sont pas encore impliquées dans la démarche seront sensibilisées à celle-ci.

ENGAGEMENT 2

80 % minimum des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun ou covoiturage

Sont compris : les déplacements des participants (sportifs, spectateurs, bénévoles, équipes d'organisations et collaborateurs) entre leur lieu d'hébergement et les sites de l'événement et/ou entre leur domicile en France et les sites de l'événement. Les équipes organisatrices intègrent également ces principes sur l'ensemble des temps d'organisation de l'événement (avant, pendant et après). Toutes les parties prenantes non encore impliquées dans cette démarche seront sensibilisées à celle-ci.

On entend par « mobilité active » tout moyen de transport entraînant une activité physique : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, etc.

ENGAGEMENT 3

80 % des achats intégrant des critères de sélection « responsabilité sociétale de l'entreprise » (RSE)

80 % de la valeur financière des achats (hors alimentation) intègrent des critères de sélection RSE. Ces critères doivent être définis par le commanditaire et avoir un impact significatif dans la sélection des fournisseurs ou des prestataires.

ENGAGEMENT 4

25 % de déchets en moins et 60 % de déchets réutilisés, recyclés ou valorisés

Cet engagement relatif aux déchets générés par l'organisation de l'événement se décline de la manière suivante :

- réduction de 25 % des déchets par rapport à un événement de référence (édition antérieure, événement similaire, projet initial avant la mise en place de la politique de réduction des déchets, etc.) ;
- 60 % des déchets réutilisés, recyclés ou valorisés ;
- 60 % des déchets alimentaires (hors programme de lutte contre le gaspillage) réorientés vers une collecte de biodéchets.

La quantité de déchets évités se mesure en poids ou en volume par rapport à une édition antérieure du même événement et pour un même type de déchets. Le matériel ou les produits réutilisés sont communément considérés comme des consommables réutilisés pour un usage similaire (sans transformation). Le matériel ou les produits recyclés sont ceux qui entrent dans l'économie circulaire (hors valorisation énergétique). Les déchets pris en compte sont les déchets liés au montage, au déroulement et au démontage de l'événement. Dans tous les cas, toutes les parties prenantes seront sensibilisées à cette démarche si elles n'y adhèrent pas encore.

ENGAGEMENT 5

100 % des sites naturels respectés

Aucun site naturel n'est endommagé de manière définitive. Les évaluations d'incidences environnementales type « Natura 2000 » et les études et actions d'évitement ou de réduction de l'impact environnemental peuvent être considérées comme une garantie de cet engagement. Ne sont pas compris : les aménagements pérennes qui font l'objet d'une évaluation spécifique. Les mesures compensatoires ne peuvent être considérées qu'en dernier recours après une étude de toutes les solutions d'évitement possible.

ENGAGEMENT 6

100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée

Le non-gaspillage de l'énergie et de l'eau pour l'organisation de l'événement est garanti. Cet engagement peut se traduire par des objectifs chiffrés : aucun gaspillage d'eau, 100 % des éclairages éteints s'il n'y a pas un besoin impératif de lumière, 100 % des arrosages issus d'eaux non potables, zéro phytosanitaire dans la gestion des espaces végétalisés, etc.

25 % minimum de l'énergie consommée provient d'une source d'énergie renouvelable ou de réutilisation d'énergie.

ENGAGEMENT 7

100 % des sites dédiés au public accessibles aux personnes en situation de handicap

Tous les sites dédiés au public sont accessibles aux personnes en situation de handicap et correctement signalés. L'information sur l'accessibilité de l'événement aux personnes en situation de handicap est présente sur les documents d'information de l'événement. Des actions spécifiques comme le recours à l'audio-description sont encouragées.

Sont à exclure de cette exigence les sites naturels utilisés de manière ponctuelle, non aménageables. Ainsi, les sites naturels isolés (situés en montagne, éloignés de routes, situés en milieu escarpé, etc.) ne sont pas concernés par cette mesure.

ENGAGEMENT 8

1 action (au moins) favorisant l'accessibilité à des personnes défavorisées

Une politique ou une action favorisant l'accessibilité des personnes défavorisées aux spectacles sportifs est mise en place. Il peut s'agir d'une politique tarifaire spécifique, d'une action conduite en partenariat avec un organisme de l'action sanitaire et sociale, etc.

ENGAGEMENT 9

1 innovation « éco-responsable » (au moins) expérimentée lors de l'événement

L'objectif de cet engagement est d'expérimenter des solutions visant à améliorer l'aspect éco-responsable de l'événement sportif et d'en faire bénéficier le secteur de l'événementiel. L'expérimentation doit s'accompagner d'un système de mesure du bénéfice environnemental de l'innovation considérée. Le caractère innovant peut être le développement de nouvelles solutions ou l'adaptation d'une solution existant déjà dans le secteur de l'événementiel sportif.

ENGAGEMENT 10

1 ou plusieurs champions sportifs ambassadeurs de l'« éco-responsabilité » mobilisés pour l'événement ou pour la discipline considérée

L'engagement du ou des sportifs peut se traduire par une prise de parole publique sur les enjeux de développement durable (interviews, vidéos ou actions de sensibilisation, etc.) ou par le relais de messages via les réseaux sociaux.

ENGAGEMENT 11**100 % des bénévoles valorisés**

Cette valorisation constitue une reconnaissance du rôle des bénévoles dans l'organisation des manifestations sportives qui se traduit par des gratifications qui peuvent prendre différentes formes (accès à des formations, organisation de moments conviviaux, rencontres avec des personnalités, des officiels ou des champions, dotation de matériel ou d'équipement sportif, etc.).

ENGAGEMENT 12**1 engagement (au moins) dans une cause solidaire**

Un engagement pour une cause solidaire est mis en place. Cet engagement peut consister en une collecte de fonds, en la mise à disposition d'espaces publicitaires, en la mise en place d'actions événementielles spécifiques, etc.

ENGAGEMENT 13**1 action (au moins) favorisant la parité Homme/Femme dans les postes à responsabilités**

Une action favorisant la parité dans les postes à responsabilités est mise en place. Cet engagement peut se traduire par une politique de ressources humaines spécifique, des actions de sensibilisation, etc.

ENGAGEMENT 14**1 référent « développement durable » dans l'organisation**

Un référent « développement durable » est nommé au sein de l'organisation et de préférence au sein de l'équipe dirigeante. Ce référent sera rattaché à la direction générale et sa mission s'inscrira en transversalité sur l'ensemble des pôles de l'organisation.

ENGAGEMENT 15**1 action ou 1 programme (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité**

Une ou plusieurs actions ou programmes de sensibilisation envers des publics cibles (spectateurs, téléspectateurs, participants : sportifs, bénévoles, équipes d'organisation et collaborateurs) sont mis en place. Cette sensibilisation peut comporter une information des engagements « éco-responsables » de l'événement et une promotion des comportements éco-responsables à tenir.

**Thierry BRAILLARD**

Secrétaire d'État aux Sports

**Pascal CANFIN**

Directeur du WWF France

Annexe

RECOMMANDATIONS DU WWF FRANCE POUR UNE ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Les 6 principes WWF pour une alimentation durable

D'une manière générale, le WWF recommande de suivre les principes suivants :

- Manger plus de produits végétaux (légumes frais, légumes secs, céréales...)
- Avoir une alimentation diversifiée
- Limiter la consommation de viande, aussi bien rouge que blanche
- Acheter des aliments certifiés
- Limiter la consommation d'aliments gras, salés, sucrés
- Éviter le gaspillage alimentaire

1.2 Les types d'offre de restauration et l'échelle de qualité environnementale dans les certifications

Une alimentation 100 % certifiée constitue une forte ambition. Cependant, toutes les certifications ne se valent pas du point de vue de leurs exigences environnementales. C'est pourquoi une priorisation a été réalisée de la plus exigeante à la moins exigeante (sachant qu'aucune certification n'est par construction exempte de critiques) :

- Agriculture biologique et biodynamie (intérêt du point de vue de l'absence de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèse...),
- Haute Valeur Environnementale (HVE) (intérêt du point de vue de la gestion de la biodiversité, de la ressource en eau, des phytosanitaires et engrais),
- Label Rouge (intérêt quant aux durées d'élevage, conditions de production...),
- Appellation d'Origine Protégée (AOP) (intérêt pour les conditions de production et la typicité des produits),
- Bleu Blanc Cœur (intérêt quant à la limitation de la présence du soja dans l'alimentation animale, et donc indirectement de la déforestation induite en Amérique latine pour la production de soja).

1.3 Les choix d'approvisionnements

Pour les productions présentes sur le territoire (hors café, cacao...), le WWF émet une exigence forte concernant la zone géographique d'approvisionnement. Celle-ci doit être de préférence locale, régionale, puis élargie aux territoires proches au niveau national ou dans les pays voisins, si nécessaire.

En plus du critère relatif à l'origine géographique, l'offre de restauration doit favoriser des certifications nécessitant un faible recours aux matières premières importées ayant un fort impact sur la biodiversité via l'alimentation animale (exemple du soja) et privilégiant le recours à des alternatives locales. En effet, il s'agit de réduire les impacts délocalisés de la production agricole. À titre d'exemple, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio, même si un poulet a été produit à proximité des sites de l'événement, celui-ci a pu être nourri avec du soja provenant d'Amérique du Sud et ayant contribué à la déforestation.

Cependant, le WWF admet que certains fournisseurs puissent recourir à des matières premières importées. Dans ce cas, et afin de limiter les impacts environnementaux, celles-ci devront faire l'objet de certifications reconnues.

Enfin, la volonté de privilégier des productions situées dans un rayon défini autour des sites des événements doit permettre de favoriser des agricultures s'inscrivant dans des principes de diversification des productions, à l'échelle régionale, en réintroduisant des élevages dans les régions céréalières et vice versa, et à l'échelle d'une ferme, en favorisant le polyculture-élevage plutôt que les monocultures céréalières ou les élevages hors-sol.

1.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

- 100 % des restaurateurs engagés dans les pratiques anti-gaspillages alimentaires ;
- Adaptation des portions (en particulier en restauration collective) ;
- Transmission des invendus/surplus à des associations locales et/ou banques alimentaires ;
- Organisation d'événements avec les aliments non consommés (type Disco Soupe pour la réutilisation des légumes...) ;
- Mise en place du compostage ou de la méthanisation des surplus alimentaires dont la redistribution n'est pas possible pour atteindre un objectif zéro déchet organique incinéré ou mis en décharge ;

D'une manière générale, on peut s'appuyer sur les recommandations de l'ADEME en la matière.

II. GRILLE DE CERTIFICATION ET ZONE D'APPROVISIONNEMENT PAR TYPE D'ALIMENT

La grille suivante met en évidence les exigences en termes de certifications/labels éligibles et les zones d'approvisionnement :

- En termes de certification, l'objectif est d'avoir une alimentation 100 % certifiée, tout en proposant un degré d'adaptabilité selon les moyens de chacun, en s'appuyant sur les certifications ci-dessus. Parmi l'ensemble de ces certifications, le bio est à privilégier en priorité (le pourcentage de bio doit être poussé à son maximum).
- Quant au rayon d'approvisionnement, deux catégories sont concernées : les villes situées à l'intérieur des terres et celles situées en bordure de littoral. En termes d'approvisionnement, l'objectif est de privilégier les sites de production situés à proximité des lieux des événements puis d'élargir dans un second temps au reste du territoire national.

Poissons et fruits de mer	Produits issus de la pêche : 100 % MSC Produits issus de l'aquaculture : 100 % ASC ou biologique
Viande	Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre : Bio, HVE, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % France dont un minimum de 40 % à moins de 100 km pour les villes situées à l'intérieur des terres et 200 km pour celles proches du littoral
Œufs	Certification : 100 % bio ou élevé en plein air (dont Label Rouge) Origine : 100 % France dont un minimum de 40 % à moins de 100 km pour les villes situées à l'intérieur des terres et 200 km pour celles proches du littoral
Lait	Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre : Bio, HVE, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % régions françaises ou frontalières

Produits laitiers (fromages, yaourts, beurres, crèmes, crèmes glacées)	Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre : Bio, HVE, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % France
Céréales et pommes de terre	Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre : Bio, HVE, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % France dont un minimum de 40 % à moins de 100 km pour les villes situées à l'intérieur des terres et 200 km pour celles proches du littoral
Légumes	Saisonnalité : 100 % de saison Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre : Bio, HVE, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % France dont un minimum de 40 % à moins de 100 km pour les villes situées à l'intérieur des terres et 200 km pour celles proches du littoral
Fruits exotiques (y compris ceux destinés aux jus de fruits frais)	Saisonnalité : 100 % de saison Certification : 100 % (privilégier dans l'ordre Bio et Fairtrade/RainForest Alliance)
Autres fruits (y compris ceux destinés aux jus de fruits frais)	Saisonnalité : 100 % de saison Certification : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre Bio, HVE, Label Rouge, AOP) Origine : 100 % France
Café, cacao, thé, sucre, miel, noix	Café, cacao, thé, miel : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre Bio et Fairtrade/RainForest Alliance) Sucre : 100 % certifié (privilégier dans l'ordre Bio, Bonsucro et Fairtrade/RainForest)

Annexe 7

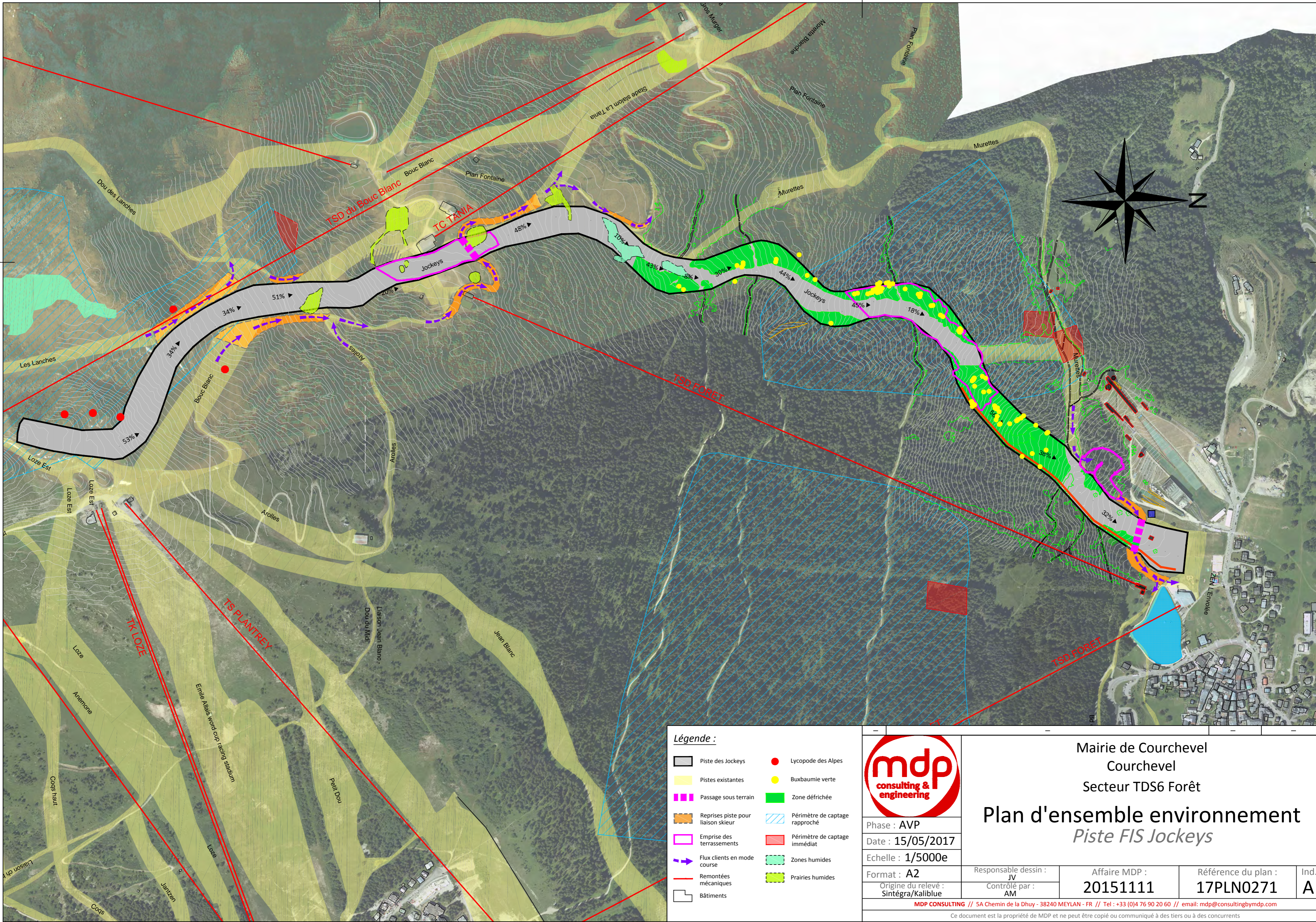
Localisation de la piste des Jockeys sur le plan des pistes des Trois Vallées




Annexe 8

Plan environnemental de la piste des Jockeys

Référence : 17PLN0271-A_FIS Jockeys_Plan d'ensemble environnement



- Légende :**
- Piste des Jockeys
 - Pistes existantes
 - Passage sous terrain
 - Reprises piste pour liaison skieur
 - Emprise des terrassements
 - Flux clients en mode course
 - Remontées mécaniques
 - Bâtiments
 - Lycopode des Alpes
 - Buxbaumie verte
 - Zone défrichée
 - Périmètre de captage rapproché
 - Périmètre de captage immédiat
 - Zones humides
 - Prairies humides



Phase : AVP
 Date : 15/05/2017
 Echelle : 1/5000e
 Format : A2
 Origine du relevé : Sintégra/Kalibblue

Mairie de Courchevel Courchevel Secteur TDS6 Forêt				
<h2 style="margin: 0;">Plan d'ensemble environnement</h2> <h3 style="margin: 0;">Piste FIS Jockeys</h3>				
Responsable dessin : JV	Affaire MDP : 20151111	Référence du plan : 17PLN0271	Ind. A	
MDP CONSULTING // 5A Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN - FR // Tel : +33 (0)4 76 90 20 60 // email: mdp@consultingbymdp.com				
Ce document est la propriété de MDP et ne peut être copié ou communiqué à des tiers ou à des concurrents				

Annexe 9

Questionnaire sur la coupe du monde et les championnats du monde FIS de ski alpin
pour l'enquête auprès du public aléatoire et anonyme

La coupe et les championnats du monde de ski alpin

Travail de Master 2 2017 - Faculté d'économie et gestion d'Aix Marseille, Gap - Filière Métiers de la montagne

La France est connue à l'international pour la grandeur et la qualité de ses domaines skiables ainsi que son savoir-faire en matière d'équipement, d'ingénierie et de services. Au cours du siècle dernier, la France s'est vu attribuer les JO d'hiver de 1924, 1968 et 1992 respectivement à Chamonix, Grenoble et Albertville. Elle a également été hôte de quatre Championnats du monde de ski alpin en 1937 et 1962 à Chamonix, 1968 à Grenoble et 2009 à Val d'Isère. L'hiver 2015-2016, 4 épreuves de la coupe du monde féminine sur 44 au total ont eu lieu en France, chez les hommes 5 sur 44.

Afin d'accueillir ces événements internationaux, de nombreux aménagements sont réalisés pour que les épreuves se déroulent dans les conditions les plus parfaites.

Au travers de mon mémoire, je tenterai de découvrir si et comment un événement international de ski alpin (tel qu'une étape de la coupe du monde ou que les championnats du monde) devient un enjeu de développement "durable" pour une station de ski, dans mon cas la station de Courchevel.

*Obligatoire



1. Pratiquez vous le ski alpin ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

2. Si oui, dans quel cadre ? **Plusieurs réponses possibles.*

- Loisir
- Développement physique
- Compétition
- Ancien(ne) compétiteur/compétitrice, aujourd'hui pour le loisir
- Travail
- Autre : _____

3. Et, à quel âge avez vous commencé à skier ?

4. Si non, pratiquez vous une autre discipline alpine ?*Plusieurs réponses possibles.*

- Aucune
- Snowboard
- Télémart
- Autre : _____

5. Connaissez vous la station de Courchevel ? **Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

6. Y êtes vous déjà allé(e) ? **Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

7. Y avez vous skié ?*Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

8. Sinon, pourquoi y êtes vous allé(e) ?

COUPE ET CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI ALPIN**9. Êtes vous déjà allé(e) voir une étape de la Coupe du monde ou des championnats du monde de ski alpin ? ****Une seule réponse possible.*

- Oui *Passez à la question 14.*
- Non *Passez à la question 10.*

Je ne suis jamais allé voir une étape de la coupe du monde ou les championnats du monde de ski alpin

10. Pourquoi n'avez vous jamais assisté à ce type événement ? *

Une seule réponse possible.

- Le ski de compétition ne m'intéresse pas...
- Les stations accueillant ces compétitions se situent trop loin de chez moi...
- Coût financier
- Je n'en ai pas eu l'occasion
- Autre : _____

11. Souhaiteriez vous y assister un jour ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Pourquoi pas

12. Si oui, où ?

Une seule réponse possible.

- En France
- A l'étranger

13. Si non, pourquoi ?

Passez à la question 20.

Je suis déjà allé voir une étape de la coupe du monde (prendre un compte les championnats du monde comme une étape de la coupe du monde)

14. A combien d'étape avez vous assisté ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Une seule
- Deux à cinq
- Moins de 10
- Plus de 10

15. En moyenne, quelle est le montant de vos dépenses journalière durant cet événement ? (tout compris, par personne, en Euros) *

16. Comment se répartissent ces dépenses ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Ticket(s) d'entrée
- Hébergement
- Remontées mécaniques
- Restauration sur pistes
- Restauration dans la station
- Restauration sur le lieu de la manifestation
- Transports et parking
- Souvenirs
- Commerces de la station
- Autre : _____

17. Aviez vous prévu d'assister/Avez vous assisté à une étape cette hiver ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

18. Si oui, la/lesquelles ?

Plusieurs réponses possibles.

- Val d'Isère
- Courchevel (annulée cause de vent fort...)
- ALLEMAGNE
- AUTRICHE
- ITALIE
- SUISSE
- Autre : _____

19. Avez vous déjà participé à l'organisation d'une étape de la coupe du monde/des championnats du monde de ski alpin ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

RETRANSMISSION DE LA COUPE/DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI ALPIN

20. Suivez vous cet/ces événement(s) le reste de l'année ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

21. Si oui, au travers de quel(s) média(s) ?*Plusieurs réponses possibles.*

- Télévision
- Radio
- Internet
- Réseaux sociaux
- Presse écrite
- Autre : _____

22. Si non, pourquoi ?*Une seule réponse possible.*

- Le ski de compétition ne m'intéresse pas...
- Je ne dispose pas d'outils nécessaires (abonnement TV par exemple) pour suivre l'événement...
- Autre : _____

ENJEUX LIÉS AUX COUPES/CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI ALPIN**23. Pensez vous que l'accueil de ce type d'événement engendre une meilleure attractivité, compétitivité et image de la station hôte ? ****Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

24. Pensez vous que ces événements peuvent être considérés comme un moyen/outil de développement territorial ? **Une seule réponse possible.*

- Oui
- Non

25. Selon vous, l'organisation d'une étape de la coupe du monde de ski alpin à un impact : **Une seule réponse possible.*

- Positif pour le territoire
- Négatif pour le territoire
- Positif et négatif pour le territoire

26. Pourquoi ? *

27. **Pensez vous que la réception d'un événement de ce type correspond aux attentes de la clientèle de Courchevel ? ***

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

28. **Pourquoi ? ***

QUESTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

29. **Quel est votre âge ? ***

Une seule réponse possible.

- Moins de 18 ans
 18-29 ans
 30-39 ans
 40-49 ans
 50-59 ans
 60-69 ans
 70 ans et plus

30. **Êtes vous ? ***

Une seule réponse possible.

- Un homme
 Une femme

31. Dans quelle région se trouve votre domicile actuel ? **Une seule réponse possible.*

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence Alpes Côte d'Azur
- ALLEMAGNE
- AUTRICHE
- BELGIQUE
- ITALIE
- SUISSE
- Autre : _____

32. Quelle est votre situation professionnelle ? **Une seule réponse possible.*

- Étudiant(e)
- Employé(e)
- Cadre
- Profession libérale
- Indépendant(e)
- Sans emploi
- Retraité(e)

Fourni par

 Google Forms

Annexe 10

Échéances de la candidature de Courchevel-Méribel pour les championnats du monde de 2023

